ART. 33 N° II-CF18

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

Nº II-CF18

présenté par M. Brun, M. Aubert, M. Le Fur, M. Cinieri, M. Cordier, M. Hetzel et M. Quentin

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.